

ŒUVRES

DE M. LE CHANCELIER
D'AGÜESSEAU.

TOME NEUVIÈME,

CONTENANT LES LETTRES
sur les matieres criminelles & sur les matieres
civiles.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXVI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



AVERTISSEMENT

Sur les Lettres contenues dans ce Volume.

LACCUEIL favorable que le Public a fait au premier Volume des Lettres de M. le Chancelier d'Aguesseau, nous fait espérer qu'il en recevra la suite avec la même satisfaction. Nous n'avons rien négligé pour rendre cette Collection aussi complète qu'intéressante, & pour y mettre autant d'ordre que l'ont permis les différentes époques dans lesquelles ces Lettres nous sont parvenues. Plusieurs Magistrats, également zélés pour le bien public & pour la gloire de ce grand homme, ont continué de concourir

Tome IX.

a



LETTRES

SUR

LES MATIERES CRIMINELLES.

LETTRE PREMIERE,

Du 27 Septembre 1727.

M. m'a fait remettre une lettre que vous lui avez écrite le 6 Août dernier, au sujet de deux difficultés qui se sont formées entre le Présidial du Puy & le Lieutenant de la Maréchaussée, dont l'une regarde l'affaire du nommé, & l'autre tombe sur l'élargissement de quelques prisonniers que le Lieutenant de la Maréchaussée prétend avoir été mis trop légèrement en liberté par le Présidial.

Compétence.

Pour résoudre la première difficulté il faut distinguer, comme toutes les Ordonnances l'ont fait, deux sortes de cas prévôtaux, dont les uns le sont par la nature même du crime, & les autres ne le sont que par la qualité des accusés. Si celui dont le nommé a été accusé est du premier genre, c'étoit au Présidial du Puy qu'il appartenoit d'en prendre connoissance,